

Participation financière

- 20% des ressources, fixé par le décret, pour les places stabilisation



Horaires

Du lundi au vendredi :

Petit déjeuner à partir de 6h30 jusqu'à 8h30

Dîner à 19h30

Le week-end et les jours fériés :

Petit déjeuner à partir de 6h30 jusqu'à 8h30

Déjeuner à 12h30

Dîner à 19h30



Accueil des nouveaux arrivants :

Tous les jours : De 17h à 19h

Fermeture du portail à 23h00

Contact



Association *le lien*



05 57 51 21 24



caup@assolelien.fr

<https://assolelien.fr/>



Place du château d'eau
33500 Libourne

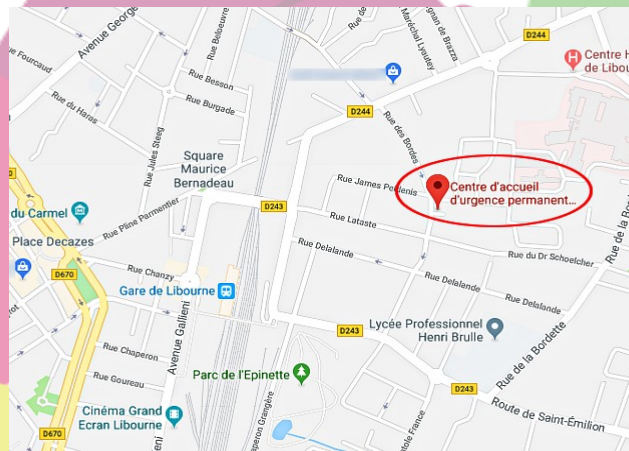


Ouvert 24h/24 - 365 jours/an



CAUP

Ne pas jeter sur la voie publique



Version 11/2024

Accès

- Bus n° 1 et 3—Arrêt « Marne Dumas »
- À 700m de la Gare SNCF
- À côté de l'entrée Ouest du Centre Hospitalier Robert Boulin


MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA GIRONDE

LACALI
L'AGGLO
RIVE DROITE DE BORDEAUX

Centre d'Accueil
d'Urgence Permanent

Missions

- Mettre à l'abri
- Répondre aux besoins fondamentaux (hébergement, alimentation, repos, hygiène, sécurité)
- Evaluer les besoins et élaborer un projet personnalisé avec la PA
- Accompagner quotidiennement la personne à se mobiliser dans la réalisation de ses démarches
- Favoriser l'accès aux droits et aux soins en partenariat avec le référent social
- Orienter vers le logement de droit commun ou vers d'autres dispositifs (hébergement d'urgence, d'insertion, logement accompagné...)

Prestations

- Repas (cf « horaires » au dos de la plaquette)
- Hébergement en chambre double
- Machine à laver, sèche-linge
- Douches et fourniture de produits d'hygiène corporelle si besoin
- Espace de vie collective (télévision, livres, jeux, ateliers...)

Bénéficiaires

- « Toute personne sans abri, en situation de détresse. » - article L.345-2-2 Code de l'action sociale et des familles.
- A partir de 18 ans
- Accueil possible des personnes en placement extérieur
- Possibilité d'accueillir deux chiens (chenil extérieur)



Partenaires

- L'accompagnement social est réalisé en coordination avec les différents partenaires (santé, insertion sociale, professionnelle, justice, loisirs, solidarité...)



Orientation



Urgence :

- Orientation via le 115 (numéro gratuit)
- Durée de séjour : 1 à 15 jours
- Orientation possible par la Justice (SPIP, Procureur..)

Stabilisation :

Orientation via le SIAO Urgence

- Le travailleur social doit remplir la fiche « demande d'hébergement de Stabilisation » complétée par un travailleur social et la transmettre au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)
- Durée du séjour : 3 mois, renouvelables 3 fois sous certaines conditions

L'équipe



- Une équipe de direction
- Des travailleurs sociaux, des agents d'accueil, des surveillants de nuit et des jeunes en service civique
- Une équipe administrative
- Une Conseillère en Insertion Professionnelle
- Une équipe de services généraux (ouvriers polyvalents du bâtiment, agents de propreté)

Tout accueil implique le recueil de données à caractère personnel qui seront enregistrées dans un logiciel de traitement des données sécurisées